



CPS, NÉGOCIATIONS DU 23 DÉCEMBRE : ÇA AVANCE, MAIS LE COMPTE N'Y EST PAS !

Suite aux grèves répétées dans les Centres Prélèvement Service, l'administration a reçu les organisations syndicales ce 23 décembre afin d'ouvrir une première séance de négociations. Plusieurs pistes ont été évoquées sur tous les sujets revendicatifs et une nouvelle séance se tiendra fin janvier pour faire le point sur les évolutions.

RECONNAISSANCE : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, les propositions faites par l'administration constituent un premier pas vers la satisfaction des revendications mais elles demeurent insuffisantes. En effet, si le Directeur des Ressources s'est montré ouvert à la discussion sur les conditions de vie au travail, sur l'organisation du travail et sur la situation de l'emploi, il n'a que partiellement répondu aux revendications indemnitaires.

A l'issue de ces trois premières heures de négociations, nous pouvons estimer les « avancées » annuelles pour les agents des CPS (et des CPS relais au prorata temporis) de la façon suivante :

- **Un régime indemnitaire annuel spécifique de 385 euros pour les C et de 462 pour les B sera attribué à tous avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2009 ;**
- **Ce régime sera bonifié de 415 euros ;**
- **Ce qui fait un gain mensuel d'environ 67 euros (C) à 73 euros (B) ;**
- **De plus, l'harmonisation totale de l'ACF sera réalisée en 2010 alors qu'elle n'était programmée que pour 2011 (Soit un gain de 75 € pour l'année 2010).**

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires appellent les agents des CPS à se réunir pour analyser ces chiffres et décider de la poursuite de la mobilisation.

EMPLOIS, CONDITIONS DE TRAVAIL : À VOIR...

Sur les revendications concernant les conditions de vie au travail et l'organisation du travail (matériel, congés, temps partiel, horaires, 5h de tél. / jour...), l'administration s'est engagée à rédiger une instruction afin d'harmoniser les meilleures pratiques dans tous les CPS. Les résultats de l'audit en cours et un projet d'instruction seront présentés aux organisations syndicales fin janvier, affaire à suivre.

Concernant la situation des emplois, c'est également à partir de fin janvier que s'engageront des discussions sur les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des missions au vu des extensions des périmètres d'intervention des CPS. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a d'ores et déjà dénoncé les sous effectifs actuels qui pèsent sur les agents en poste.

Enfin, suite à notre demande de clarification, l'administration a déclaré qu'elle n'avait aucun projet de rapprochement des CPS et des CIS (Centres Impôts Service), ni de création d'une direction nationale des CPS.

Ces trois heures de négociations n'ont pas suffi à satisfaire l'ensemble des revendications des agents des CPS mais l'administration est néanmoins sortie de son blocage. La partie n'est pas finie et, avec les agents, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires continuera de se battre pour une reconnaissance financière à la hauteur de la technicité et des spécificités exigées en CPS, pour l'amélioration des conditions de vie au travail et pour la création d'emplois afin de faire face à l'augmentation des charges de travail. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires invitera l'intersyndicale à se réunir début janvier pour aborder la suite dans l'unité.

Paris, le 24 décembre 2009